

Une note du service protocolaire de la Préfecture rappelle les consignes suivantes :

*" Je vous précise que compte tenu du contexte sanitaire et conformément aux directives ministérielles, ces cérémonies doivent être organisées en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, sans public ni représentant d'association et avec un seul dépôt de gerbe par le maire de la commune concernée sauf pour les communes où l'État sera représenté dans lesquelles deux gerbes pourront être déposées (le maire + le préfet ou son représentant).*

*Je vous rappelle enfin qu'à cette occasion les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés du mardi 10 novembre au jeudi 12 novembre 2020."*

En conséquence, la cérémonie à St Vincent sera écourtée et en comité très restreint. Sans public malheureusement...